

La Plaine – Permis d'urbanisme
Aménagement d'un parc par Universalis Park
Commission de concertation du 23 mars 2016
Avis d'Inter-Environnement Bruxelles

L'actuelle demande de permis d'urbanisme fait suite à plusieurs autres permis concernant la construction d'immeubles et l'aménagement de voiries sur les terrains de la Plaine. Depuis 2013, IEB ainsi que de nombreux riverains et usagers déplorent le manque de vision globale sur ce site. Ce manquement ne nous permet pas d'évaluer les impacts encourus tant par les usagers et voisins que par la biodiversité en présence sur le terrain.

Le campus de la plaine fait l'objet de multiples projections par le promoteur et propriétaire Universalis Park. La méconnaissance de ceux-ci ne permet pas à l'heure actuelle de s'exprimer sur l'amplitude des conséquences que ces différents projets auront sur la qualité de vie des habitants et usagers ni sur l'environnement qui recèle de nombreuses qualité reconnue.

En effet, plusieurs espèces ont été observées sur cette zone dont certaines protégées par l'Ordonnance relative à la conservation de la nature du 1er mars 2012. Citons comme exemple, et ce ne sont là que quelques exemples, l' « Ophrys apifera » ou encore la « Sérontine commune ». Beaucoup d'entre-elles sont effet reprises dans le rapport intermédiaire datant de février 2014 volet biodiversité réalisé par la Faculté des Sciences de l'ULB. Malgré ce large relevé, peu de mesures ont été prises dans la future construction pour permettre à celles-ci de perdurer sur le site et nous ne sommes pas convaincus par les recommandations et mesures énoncées.

De plus, la carte d'évaluation biologique reprise dans le rapport intermédiaire de février 2014 réalisé par P. Meerts ainsi que dans le rapport d'incidence font état de la présence d'une biodiversité d'importance « de grande valeur » là où sont projetées de futures constructions. Dès lors, IEB s'interroge sur le pertinence des implantations projetées.

Le manque de communication concernant les prochaines intentions d'Universalis Park nous mène à nous opposer à l'actuel demande de permis.

Le présent projet constitue une menace pour la biodiversité et n'est pas envisagé de manière à permettre la pérennité de la richesse floristique et faunistique au vu du manque de vision globale. IEB félicite les efforts d'évaluation des incidences environnementales réalisées dans le cadre de cette demande. Néanmoins, il aurait été opportun d'opérer une telle évaluation sur l'entièreté du projet. Sachant qu'un PPAS est en cours d'élaboration depuis plusieurs années, Inter-Environnement Bruxelles s'oppose au projet tant que cette initiative n'a pas abouti et ce afin que toutes les parties (riverains, promoteur, pouvoirs publics) puissent émettre un avis tenant compte de l'entièreté des impacts futures sur la zone.

Pour Inter-Environnement Bruxelles

Sophie Deboucq